

BILAN DES ORIENTATIONS DU DGO 2018-2022

	ACTIONS	ASPECTS POSITIFS	ASPECTS NÉGATIFS	ÉVOLUTION POSSIBLE	AUTRES OBSERVATIONS
PAR ENJEUX					
MILIEU SCOLAIRE					
Écoles primaires	<ul style="list-style-type: none"> 1- communiquer aux enseignants les ressources disponibles en matière de sécurité routière (outils pédagogiques et structures susceptibles d'intervenir), 2- outiller les enseignants sur des thématiques spécifiques (création de supports pédagogiques, séances d'information, etc.), 3- cibler les actions menées par des intervenants spécialisés sur la validation des acquis en CM2, 4- valoriser les interventions des polices municipales en milieu scolaire, 5- aménager des pistes d'éducation routière à destination des scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - ressources pédagogiques théoriques nombreuses (eduscol, Canopé, Prévention Routière, Adateep, sécurité routière), accessibles directement ou aisément transmissibles 	<ul style="list-style-type: none"> - éducation pratique plus difficile à mettre en œuvre, par manque de pistes d'éducation fixes ou mobiles - les policiers municipaux sont valorisés par la médiatisation de leurs actions et la reconnaissance des usagers, mais il ne semble pas exister une valorisation dans le cadre de la rémunération ou de l'avancement - manque de prévention « piéton » en milieu scolaire pour les élèves de CP/CE 	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'accès à une éducation pratique (matériel mobile, type kit panneaux ou piste fixe installées par les collectivités) - organiser des actions d'information à l'attention des enseignants - synergie avec le dispositif « savoir rouler à vélo » pour développer le bloc 3 (circuler dans l'espace public) 	<ul style="list-style-type: none"> - hétérogénéité des intervenants et des supports
Collèges	<ul style="list-style-type: none"> - conforter les connaissances des élèves de 5ème sur le comportement à adopter en tant que piéton, cycliste, passager d'automobile et passager d'autocar, - sensibiliser les élèves de 3ème au partage de la route, aux risques alcool et stupéfiant, aux conséquences de l'accident (handicap) et à l'importance d'être assuré. 	<ul style="list-style-type: none"> - assez bonne participation des collèges aux actions de sensibilisation proposées par les différents acteurs locaux (associations, idsr, forces de l'ordre) - nombreuses ressources pédagogiques disponibles - amélioration des connaissances prévention dans les transports collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - manque de préparation /information des élèves avant les journées SR - pas de référent sécurité routière désigné dans tous les établissements - la sécurité routière moins prioritaire que les thèmes du moment (laïcité, égalité F/H, harcèlement...) - temps laissé aux séances parfois trop court - moins de sensibilisation sur le thème transports collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> - intégrer une sensibilisation spécifique aux edpm et aux téléphones portables - doter systématiquement les intervenants alcool/stup des forces de l'ordre de lunettes de simulation pour leurs interventions - former les enseignants à la prévention dans les transports collectifs ; relancer un partenariat EN/ADATEEP 	<ul style="list-style-type: none"> - le module "perception des risques" utilisé auprès des 3ème (édité par la DSR) mériterait d'évoluer en appli web pour pallier la fin d'adobe flash player. C'est un bon support pour échanger avec les ados sur le partage de la route
Lycées et CFA	<ul style="list-style-type: none"> - assister les équipes pédagogiques dans la mise en place du module de 3h destiné aux secondes et élèves entrant en CFA 	<ul style="list-style-type: none"> - ressources pédagogiques disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de référent sécurité routière désigné dans tous les établissements - Peu de sensibilisation en CFA 		
Établissements spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les jeunes en situation de handicap aux risques routiers 	<ul style="list-style-type: none"> - ressources pédagogiques disponibles (Prévention Routière) 	<ul style="list-style-type: none"> - les établissements d'accueil spécialisés n'ont pas forcément la ressource financière disponible pour monter des actions - pas de projets déposés au titre des PDASR de la période 		<ul style="list-style-type: none"> - un nouveau public est apparu dans les établissements spécialisés : les migrants qu'il faut intégrer dans le public à sensibiliser, ce sont des usagers des modes doux
MILIEU PROFESSIONNEL					
Personnel d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - mener des actions de sensibilisation à la gestion des véhicules, des communications, des compétences et des déplacements (en partenariat avec la CARSAT et la DIRECCTE), en priorité en direction des grands comptes et dans les secteurs du transport de personnes, de messagerie (livraisons colis), du bâtiment, des travaux publics et des services d'aide à la personne, - communiquer sur la responsabilité pénale de l'employeur et de l'employé - recenser et valoriser les entreprises déjà engagées, - inciter les entreprises à signer la charte « 7 engagements pour une route plus sûre » 	<ul style="list-style-type: none"> - ressources disponibles au titre du plan régional de santé au travail (PRST) - organisation d'un colloque régional en 2018 - organisation de webinaires en 2021 et 2022 	<ul style="list-style-type: none"> - opération ponctuelle sans effet de masse et sans suivi ultérieur - difficulté de mobiliser les employeurs s'ils ne sont pas demandeurs dans le cadre des plans de prévention - aucune entreprise engagée dans l'Aude et signataire de la charte - peu d'actions menées dans le cadre du PDASR 	<ul style="list-style-type: none"> - relances et suivi à faire par l'intermédiaire des services de prévention et de santé locaux - accompagner les employeurs à développer l'usage des modes de déplacement alternatifs (ex Objectif Employeur Pro Vélo) - développer les solutions alternatives à la voiture pour pallier la conduite sans permis pour aller travailler - inciter les employeurs à faire de la sensibilisation à l'embauche dans le secteur de la livraison rapide 	
Personnels des entreprises, collectivités et administrations	<ul style="list-style-type: none"> - mener des actions de sensibilisation aux risques routiers (alcool, stupéfiant, vitesse, téléphone, fatigue, partage de la route, etc.) en priorité dans les secteurs du transport de personnes, de messagerie (livraisons colis), du bâtiment et des travaux publics, des services d'aide à la personne. 	<ul style="list-style-type: none"> - lorsqu'il participe, le personnel est intéressé et demandeur - ressources pédagogiques et de communication disponibles et nombreuses 	<ul style="list-style-type: none"> - les personnels sont peu mobilisés lorsque ce n'est pas imposé - pas assez de temps laissé par les employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - organiser des audits de conduite 	<ul style="list-style-type: none"> beaucoup d'infractions dans le secteur de la livraison rapide : stup, ceinture, téléphone
Intervenants (IDSR et associations)	<ul style="list-style-type: none"> - former les intervenants aux enjeux du risque routier professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - ressources disponibles au titre du plan régional de santé au travail (PRST) - organisation d'un colloque régional en 2018 - organisation de webinaires en 2021 et 2022 	<ul style="list-style-type: none"> - difficulté de trouver du personnel intéressé dans ces actions dans les forces de l'ordre 		
SENIORS					
Seniors conducteurs	<ul style="list-style-type: none"> - organiser en partenariat avec les communes et associations locales des actions de sensibilisation aux risques routiers (médicament, fatigue, entretien du véhicule, etc.), de révision du code de la route, d'information sur les assurances et des audits de conduite, - communiquer largement sur l'organisation de ces actions et les répartir sur tout le territoire, - valoriser les dispositifs alternatifs à l'usage de la voiture 	<ul style="list-style-type: none"> - outils pédagogiques disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> - peu d'actions demandées par les associations et collectivités, donc peu réalisées alors que les seniors expriment un intérêt pour réviser les règles de circulation 	<ul style="list-style-type: none"> - inciter les PM qui font déjà de la prévention dans les écoles à organiser de la prévention auprès des seniors de leur territoire - mobiliser les collectivités et les Espaces Seniors du Département 	

Seniors piétons	- sensibiliser les seniors piétons aux risques encourus et communiquer sur la visibilité du piéton	- outils pédagogiques disponibles	- peu d'actions demandées par les associations et collectivités, donc peu réalisées alors que les seniors expriment un intérêt pour réviser les règles de circulation	- inciter les PM qui font déjà de la prévention dans les écoles à organiser de la prévention auprès des seniors de leur territoire - mobiliser les Espaces Seniors du Département - élargir la prévention à la pratique du vélo comme mode de déplacement, pas uniquement comme sport	
Assureurs	- associer les assureurs aux actions de prévention organisées pour les seniors				pas d'info, pas d'action ?
DEUX-ROUES MOTORISES					
Usagers de deux roues motorisés	- organiser des actions de sensibilisation sur la maîtrise du véhicule (à faible vitesse, en trajectoire), le respect du code de la route, la nécessité d'anticiper les erreurs des autres et le port indispensable des équipements de protection - communiquer sur les réseaux sociaux pour valoriser les actions en direction des deux-roues motorisés	- atelier avec simulateur disponible auprès de nombreux partenaires - EDSR et FFMC mobilisés pour organiser des journées trajectoire	- un seul IDSR usager 2RM, simulateur non utilisé	- mad de l'EDSR du simulateur de la préfecture	
Concessionnaires motos	- associer les concessionnaires à la diffusion du message sécurité routière par la signature d'une charte		- aucune action menée en ce sens sur cette période		
Assureurs	- associer les assureurs aux actions de prévention organisées pour les deux-roues motorisés	- la piste d'éducation 2RM Assureurs Prévention / CRS vient régulièrement dans l'Aude			
MILIEU FESTIF					
Organisateurs et participants à des événements festifs	- valoriser le principe de la charte Label fête et participer à son fonctionnement	- stands qui sensibilisent un grand nombre d'usagers quand ils sont organisés, tant dans les fêtes locales, que les festivals	- quelques organisateurs ne prennent pas ce dispositif suffisamment au sérieux	- rappeler régulièrement aux communes et aux organisateurs que le dispositif existe et qu'il est obligatoire dans certains cas - proposer régulièrement une campagne de formation des référents (tous les 2 ans?)	
PAR DOMAINES					
INFRASTRUCTURES					
collectivités territoriales	- inciter à la prise en compte des cyclistes dans les aménagements routiers - sensibiliser les gestionnaires routiers à la cohérence et à la lisibilité des limitations de vitesse ainsi qu'à la visibilité des passages piétons (abords, lignes d'effets) - sensibiliser les gestionnaires au traitement des obstacles latéraux	- installation de parking à vélos étudiés par le Département dans plusieurs collèges à destination des personnels et des élèves	- les aménagements des infrastructures pour favoriser les mobilités douces ne sont souvent pas conçus pour assurer totalement la sécurité des usagers, notamment vulnérables ; ils sont en nombre insuffisants pour l'instant	projets de voies vertes Bram/Lavelanet, Canal du Midi	
CONNAISSANCES DE L'ACCIDENTALITE					
observatoire départemental	- mieux connaître l'accidentalité liée aux seniors piétons				
CONTRÔLES ET SANCTIONS					
Planification	- établir un plan départemental des contrôles routiers annuel (PDCR) afin de définir des objectifs et de mesurer les évolutions		- le PDCR n'est pas très correctement formalisé dans l'Aude		
Tous usagers	- harmoniser les politiques pénales à l'initiative des procureurs - communiquer sur les audiences et sanctions emblématiques - développer les alternatives aux poursuites	- conventions et partenariats existants entre les parquets, la PJJ, le TGI et des associations de prévention pour la mise en place d'actions auprès d'usagers sous main de justice ou pour des peines alternatives	- bilans d'activité de l'association Bonne Conduite peu communiqués par l'OMP et les parquets	Reconduction de la convention « asso bonne conduite » ? (fin en février 2022) Déployer des TIG dans le réseau sécurité routière (GGD, DDSP, Pref, Vinci, Département)	
Automobilistes	- médiatiser les contrôles visant à protéger les usagers vulnérables, notamment : le non-respect des passages piétons, l'oubli du clignotant, le stationnement sur les trottoirs - contrôler aux abords des établissements scolaires le stationnement, le port de la ceinture, le téléphone, en proposant un dispositif de mesure alternative à la sanction		- ce sont surtout les contrôles alcool/stup/vitesse qui sont médiatisés		
Usagers de deux roues motorisés	- contrôler les deux-roues motorisés en proposant un dispositif de mesure alternative à la sanction	- deux opérations menées en 2020 et 2021 ont sensibilisé un grand nombre d'usagers	- opérations qui ne sont pas prévues systématiquement au moins une fois par an (aucune en 2022) - les grosses opérations nécessitent beaucoup de logistique et d'anticipation et sont facilement compromises par la météo ou les nécessités de service	- mettre en place des actions plus petites mais plus fréquentes	

Débitants de boissons professionnels ou temporaires	- contrôler la vente d'alcool aux mineurs - contrôler la mise à disposition des moyens de tests				aucune info ou aucune action ?
Employeurs	- médiatiser les actions de contrôle conduite par la DIRECCTE sur le volet risques routiers professionnels				aucune info ou aucune action ?
ACTIONS TRANSVERSALES					
services de l'État	- mettre en place un tableau de bord de l'activité préventive, des actions de contrôle de l'administration et des sanctions administratives voire judiciaires	- bilans partiels : actions de prévention financées par le PDASR sont recensées, pas les autres	Suivi centralisé non mis en place		
collectivités territoriales	- poursuivre la formation des élus référents sécurité routière et animer le réseau - valoriser les collectivités engagées en matière de sécurité routière - susciter des partenariats par convention avec les collectivités territoriales - valoriser le rôle du policier municipal	- valorisation des communes possibles par l'intermédiaire du label "ville prudente" de l'APR	- formations et animations locales d'un réseau d'élus interrompues par la pandémie et pas reprises avec nouveaux élus de 2020 ;	- mutualiser la formation des élus entre départements par l'intermédiaire du pôle d'animation régionale (débuté en 2022 par l'organisation de webinaires)	
intervenants (IDSR et associations)	- utiliser la réserve civique pour attirer de nouveaux bénévoles	accessible aux associations	dispositif non mobilisable côté préfecture		